

Muriel TEYTU

☰ 31 allée Darius Milhaud
26000 VALENCE

☎ 04 75 42 60 46 / 06 32 68 67 37

✉ m.teytu@free.fr

Valence le 24 mars 2005

Madame, Monsieur,

L'arrêté du 24/12/2003 complété par la circulaire du 13/01/04 sur l'obligation de pluridisciplinarité dans les services de santé au travail et par de décret n°2004-760 relatif à la réforme de la médecine du travail fait de vous un acteur majeur dans la prévention des risques professionnels.

Une technicienne spécialisée en acoustique, ouverte à d'autres domaines et ayant pour objectif de favoriser la prévention des risques professionnels serait pour vous un atout dans la mise en œuvre de l'obligation de pluridisciplinarité dans les services de santé au travail.

De formation acoustique, je suis habilitée en tant que technicienne IPRP (Intervenante en Prévention des Risques Professionnels) par la CRAM Rhône-Alpes.

En plus de mes compétences en acoustique (mesures, analyse et rédaction de rapports), j'ai un solide savoir-faire en informatique (bureautique), gestion de projet, communication et organisation.

Mon autonomie, ma rigueur, mon écoute et mon bon relationnel me permettent de vous proposer ma candidature pour un poste de technicienne IPRP dans votre service de santé au travail.

Je suis disponible immédiatement et le fait d'avoir travaillé dans différentes entreprises situées entre Grenoble et Lille montre ma mobilité nationale.

Je vous propose de développer mes motivations pour ce poste au cours d'un entretien que vous voudrez bien m'accorder.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Muriel TEYTU